

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 139

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 7 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Avril 1974

Fervent et efficace défenseur de la langue française, feu Georges Pompidou a eu droit (dans les journaux du 4 avril) à une belle grosse faute de l'A. F. P. : « M. Pompidou sera mort sans n'avoir jamais parlé de sa maladie aux membres de son entourage... »

Périple

Le cas du mot « périple » est de ceux qui illustrent l'évolution du langage. Il vient du grec *periplous* (circumnavigation). Son sens classique est : « 1. Voyage d'exploration maritime, navigation autour d'une mer, des côtes d'un pays, d'une partie du monde. » Telle est la définition du dictionnaire Robert, qui ajoute : « Par extension : toute expédition maritime, parcours d'un navire. »

Antérieurement, le Dictionnaire des difficultés de la langue française de Thomas (1956) disait : « Le sens s'est étendu à tout voyage effectué par un quelconque moyen de locomotion ou à pied, à condition toutefois que ce voyage soit circulaire. »

(Défense du français, No 139, avril 1974)

Arrêter de...

« Arrêtez donc de tousser », nous ressasse un texte publicitaire. Ouvrons le dictionnaire Thomas : « Arrêter n'ayant pas le sens de « cesser de faire une chose », sauf quand il est employé d'une manière absolue (Arrête ! Arrête-toi !), il faut dire : Il ne cesse pas de tousser, et non : Il n'arrête pas de tousser. »

Le Belge J. Hanse, auteur du Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques, est du même avis. Et son compatriote Grevisse a beau citer, dans son *Bon usage*, plusieurs exemples d'écrivains qui ont commis l'erreur en question : ce n'est pas parce qu'un auteur fait une faute (ils en font tous) qu'elle cesse aussitôt d'en être une.

« Arrêter de » signifie prendre une décision. Exemple : Nous avons arrêté d'agir de concert.

(Défense du français, No 139, avril 1974)

Soldes

On nous signale qu'en mars 1971 déjà, un arrêté du Conseil fédéral a modifié l'ordonnance de 1947 sur les liquidations et opérations analogues, abolissant en particulier les termes « soldes », « ventes de fin de saison », « ventes au rabais », qui doivent être désignés par « ventes spéciales » (*Ausnahmeverkauf*). Et voilà comment l'administration fédérale se permet de tailler dans le vocabulaire français !

Jusqu'à présent les commerçants romands, ainsi que certaines agences de publicité, se sont refusés, dans la pratique, à abandonner le mot « soldes ». Il faut les en féliciter. Les soldes (le mot, ici, est masculin) ont un caractère saisonnier, ce qui n'est pas le cas de toutes les ventes spéciales. Cette dernière expression remplacerait avantageusement le fameux « action » — mais on peut se demander si l'arrêté fédéral ne contribue pas, précisément, à rendre plus difficile la lutte contre ce germanisme.

Périple (Suite)

Le Robert est cependant plus restrictif, puisqu'il donne sous chiffre 2. : « Abusivement : voyage, randonnée par voie de terre. »

Enfin, en 1967, le sens de « randonnée par voie de terre, circulaire ou non », est donné par le Petit Robert comme « sens critiqué ».

Il résulte de tout cela que si « périple » tend à devenir synonyme de voyage, il n'est pas encore vraiment consacré comme tel, et que si l'on est soucieux de précision, on peut s'en tenir au sens classique sans faire figure de « puriste attardé ».

(Défense du français, No 139, avril 1974)

Management

Management, ignoré de l'accueillant Petit Robert, a fait son entrée dans le Supplément du Grand Robert (1970) : « Mot anglais. Direction, conduite (d'une affaire, d'une usine). *Anglicisme*. Gestion d'une entreprise. *Rem.* Cet anglicisme inutile est à la mode et traduit bien le besoin de calquer la terminologie, en même temps que les procédés, des entreprises américaines. »

S'il est inutile, pourquoi l'avoir consacré ? Le Pouvoir a suivi : dans un des arrêtés ministériels de 1973 sur la langue française, *management* a été admis (direction, administration, gestion), à condition d'être prononcé à la française...

(Défense du français, No 139, avril 1974)

« Contester »

Nous avons trouvé cette phrase dans un compte rendu d'une séance du Conseil national : « Appuyé par M. Copt notamment, M. Bonnard a été *contesté* par M. Brugger qui estime que l'obligation de construire frappe plus que l'expropriation. »

L'auteur voulait dire que M. Bonnard a été contredit (ou combattu). Un verbe de plus à ajouter à la liste, déjà longue, de ceux que « contester » supplante indûment, pour ne pas dire ridiculement.

(Défense du français, No 139, avril 1974)